

Principe 7. Agir à l'échelle de l'agglomération

L'expérience de certaines agglomérations (dénommées parfois « région ») montre que prendre des mesures à l'échelle de l'agglomération pourrait contribuer à une meilleure réussite des politiques.

« La décentralisation doit être approfondie, et s'appuyer sur des territoires pertinents au regard de l'organisation urbaine et périurbaine actuelle. Les questions de mobilité, de planification de l'espace urbain, de réserves foncières, etc., se posent essentiellement dans le cadre des agglomérations, pas dans celui des communes. C'est donc à cette échelle qu'elles doivent être abordées, pensées et décidées. En France, il faudra définir le rôle des intercommunalités et des SCOT, et l'ensemble des communautés d'agglomération et de communes – même rurales – devront se doter obligatoirement de tels instruments, de sorte qu'il n'y ait plus, contrairement à la situation actuelle, de "zone blanche" comme aujourd'hui et qu'une nouvelle gouvernance locale puisse couvrir tout le territoire national. »

(voir fiches de bonnes pratiques : Hanovre, Barcelone)